

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 13 (2000)

Artikel: La famille Goy de Vaulion (1396-1998)

Autor: Goy, Pierre-Antoine / Le Comte, Guy

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La famille Goy de Vaulion (1396-1998)

**Ascendants et descendants de Adrien Goy (1869-1929)
et de Marie Goy née Künzi (1867-1910)**

Introduction

“On va vers une époque où les noms de famille perdront toute signification” titrait un article du journal *Le Temps* le 7 mai 1998, citant une déclaration du professeur Fritz Sturm de l’Université de Lausanne, grand spécialiste européen du droit de la famille et consultant des commissions fédérales chargées d’étudier le projet de révision du Code Civil Suisse en la matière. Selon ce professeur, l’Etat ne doit pas s’ingérer dans les affaires des familles qui doivent ainsi pouvoir choisir librement leurs noms, par exemple en créant un nouveau nom, en mélangeant ceux des conjoints, par tirage au sort, etc. La marge de manœuvre du Parlement semble assez faible car la Cour européenne des Droits de l’homme a déjà tranché en faveur de cette liberté. Mais dans les pays où cette liberté existe on constate que la tradition en matière de noms de famille demeure très forte. En Suisse, on peut s’attendre à ce qu’un tel changement de législation ne bouleversera pas les moeurs. Néanmoins, il était peut-être temps de rédiger notre arbre généalogique !

La réalisation de l’arbre généalogique de cette branche des Goy de Vaulion n’aurait pas été possible sans l’aide de M. Guy Le Comte, auteur du livre “**Vaulion au fil de sa mémoire**” paru en 1997 à l’occasion du 900^e anniversaire de la première mention écrite de Vaulion. Qu’il soit ici très vivement remercié pour le temps qu’il y a consacré et les documents qu’il a fournis.

La partie généalogique a été complétée par trois chapitres consacrés aux Goy établis en Suisse, aux armoiries et à l’origine du nom de famille Goy.

Les conseils et l'appui de M. Pierre-Yves Favez, historien et archiviste aux Archives cantonales vaudoises ont été très précieux. M. Claude Georges Brülhart, héraldiste à Fribourg, nous a fourni des renseignements très complets sur l'origine des blasons des Goy vaudois et français.

La généalogie d'une famille comme celle des Goy n'est pas simple à établir en comparaison de celle d'une famille connue qui a participé à l'histoire d'un pays. Elle n'en est pas moins passionnante. Comme l'écrit M. Guy Le Comte dans le préambule de son livre mentionné ci-dessus, il ne faut pas oublier que la vie de la région, du village a été faite par "ces Vaulienis d'hier, souvent pauvres et dignes qui ont vécu et oeuvré dans des conditions parfois inhumaines et dont beaucoup ont souffert leur vie plus qu'ils ne l'ont vécue". C'est à eux, et en particulier aux Goy de Vaulion, que ce travail est dédié.

* * *

Réaliser une généalogie ne se limite pas à établir un arbre généalogique avec seulement les noms et prénoms, les dates de naissance et de décès. Un "**habillage social des personnes**"¹, c'est-à-dire un commentaire sur leur histoire, leurs activités, leurs lieux de résidence, leurs transactions de terres et d'habitations, etc. est nécessaire afin de mieux les cerner.

Les indications sur les activités publiques (gouverneur, membre de la Généralité, juge et assesseur du consistoire, etc.) de nos ancêtres sont assez complètes. Peu d'indications, en revanche, sur les activités professionnelles, en tout cas jusqu'au XIX^e siècle. Il faut dire que nos ancêtres sont tous agriculteurs au sens large du terme c'est-à-dire éleveurs de bétail, cultivateurs, bûcherons en hiver. Au XVII^e siècle apparaissent quelques professions comme charpentier, raisseur (scieur), maçon ou soldat au service étranger. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle les métiers d'horlogerie se développent en même temps que la cordonnerie, la fabrication des limes, etc.

¹ Histoire de la famille-Comment réaliser sa généalogie-Origine des patronymes.
Editions Cabédita, Yens s/Morges, 1991. p.89.

Les lieux de résidence sont le village de Vaulion mais aussi la ferme foraine de la Businaz-Dessus sise sur le territoire de la commune de Juriens qui est le “centre de gravité” de notre branche familiale depuis le début du XVII^e siècle jusqu’à sa vente à la Commune de Vaulion en 1816. Avant le XIX^e siècle on quitte peu la commune sauf peut-être les femmes qui épousent des ressortissants de Vallorbe, de Ballaigues, de Juriens, par exemple.

Mais pour donner une “vie” à cette généalogie il faut aussi connaître le contexte politique, social, économique du moment afin de placer les générations successives dans leur environnement historique. C’est pourquoi une **lecture préalable** du livre “Vaulion, au fil de sa mémoire” s’impose au lecteur de la généalogie, même s’il n’est “pas vraiment une histoire de Vaulion” parce que son auteur a “tenté pour une fois d’oublier la chronologie”². A plusieurs reprises, le lecteur y fera connaissance avec un ou une ancêtres Goy.

Les pages qui suivent sont divisées en trois sections correspondant aux trois « régimes » politiques que Vaulion a connus depuis 1097. Le hameau puis le village partage d’abord le sort de la seigneurie ecclésiastique de Romainmôtier et indirectement du Comté, puis du Duché (dès 1416) de Savoie jusqu’à la conquête bernoise en 1536, de l’Etat de Berne jusqu’en 1798, puis après l’épisode troublé de la République helvétique et de l’Acte de Médiation, du canton de Vaud jusqu’à nos jours.

² Guy Le Comte, *Vaulion au fil de sa mémoire*, Vaulion, 1997, préambule.

Vaulion dans la Terre de Romainmôtier et l'Etat savoyard

La première mention du village de Vaulion date de 1097³. On connaît peu de chose sur son histoire car le nom de Vaulion n'apparaît pas souvent dans les actes.

En 1266, le Prieur de Romainmôtier accorde aux hommes de sa Terre, parmi lesquels ceux de Vaulion, des franchises étendues contenues dans un document appelé Plaid général. Ces franchises précisent, entre autres, le statut social des gens de la Terre de Romainmôtier, qui sont libres, mais astreints à certaines charges, telles la dîme (ancien impôt ecclésiastique sur les récoltes) et la mainmorte (droit pour le seigneur de disposer des biens laissés à sa mort par un sujet sans héritiers).

La commune de Vaulion s'organise et au plus tard au XIV^e siècle dispose d'un organe délibérant, la **Généralité** ou **Conseil général** formé de tous les communiers. Deux **gouverneurs** désignés à tour de rôle pour une année parmi les communiers représentent le pouvoir exécutif. Plusieurs membres de notre famille occupèrent cette fonction.

Une association supracommunale, le **Conseil général de la Terre de Romainmôtier** administre les biens et contrôle le respect des usages communs⁴. Il est présidé par le banneret.

Dès le XIII^e siècle, l'emprise de la Savoie devint plus pesante. En 1272 le prieur et le comte Philippe de Savoie signent un accord en vertu duquel le comte obtient la charge de défendre la Terre de Romainmôtier qu'il assume en entretenant une garnison au château des Clées⁵. En échange, les sujets du prieur lui paient une cense exigée sur leurs maisons. Plusieurs rôles des contribuables de cette cense, conservés jusqu'à nos jours, nous permettent de repérer quelques ancêtres et d'estimer leurs biens. En fait, le Prieur reconnaît la suzeraineté de la Savoie. En 1449, Amédée VIII, premier Duc de Savoie, Pape sous le

³ Guy Le Comte , op.cit.p.28/29.

⁴ Ibid. p.84 et ss.

⁵ La ville et le château des Clées ne se trouvaient pas dans la Terre de Romainmôtier. C'était une châtellenie dépendant directement de la Savoie.

nom de Félix V de 1439 à 1449, se fait nommer Prieur de Romainmôtier. Il a pour successeur deux de ses petits-fils puis un neveu de ces derniers. Ces Prieurs ne résident pas à Romainmôtier mais à la Cour de Savoie à Chambéry. Ce n'est qu'à la veille de la conquête bernoise que le Prieuré recouvre une certaine autonomie.

Les premiers habitants de Vaulion sont des paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance. Sur des parcelles gagnées péniblement au détriment de la forêt ils cultivent des céréales, surtout de l'orge, et élèvent une ou deux vaches et quelques moutons. Malgré de dures conditions naturelles imposées par l'altitude, le climat et un relatif isolement, le hameau devient un petit village dont les habitants semblent, au début du XIV^e siècle, jouir d'une réelle prospérité. En 1316 ils édifient une chapelle dédiée à saint Julien.

Mais dès le milieu du siècle une catastrophe s'abat sur le village. La population décroît fortement. En effet, on recense au XIV^e siècle, dans les différents actes concernant Vaulion, 35 familles, dont quinze sont déjà éteintes en 1396. On sait que quelques-unes ont émigré, mais la plupart des familles citées ont disparu. Si l'on compare la liste des tenanciers de 1396 avec celle de la cense des Clées en 1404 on constate pour ces huit années un important renouvellement de la population. La chapelle Saint Julien est laissée à l'abandon. La fin du XIV^e siècle et le début du siècle suivant apparaissent donc comme une période de forte mortalité et de grand brassage de la population. Que s'est-il passé ?

Comme ailleurs en Europe et en Suisse, on peut supposer que la peste, qui apparaît une première fois en 1348/49 et ses séquelles démographiques et économiques, soit à l'origine de l'anéantissement de ces familles et de ces mouvements de population⁶.

Pour remplacer les Vaulienis disparus, des personnes et des familles des villages voisins et de la Vallée de Joux arrivent et reconnaissent, c'est-à-dire paient une cense pour acquérir les biens souvent laissés sans

6. Elle revisitera Vaulion en 1505, 1545, 1550, 1572 (35'000 décès dans le canton de Berne), 1586 (Vaulion est durement touché), 1597, 1613, 1628 et 1639 (Vaulion compte 120 décès, soit le cinquième de sa population).

héritier. Ces reconnaissances de biens sont nombreuses en 1396 . Elles octroyent à ces immigrants, parmi lesquels Perrod Bignens, Henri Gonet, Hugonet Michot, Jacquet et Nicolet Pollens, Hugonet Marugley dit Tachet, **Perrod Gueis (Goy) et son neveu Besenczon**, pour ne citer que des familles encore vivantes aujourd’hui, la qualité de communiers de Vaulion. C'est pourquoi 1396 est retenue comme année d'agrégation de ces familles à la bourgeoisie de Vaulion⁷.

Perrod Gueis (Goy) et son neveu Besenczon, fils de **Perronet Gueis (Goy)**, reconnaissent le 13 janvier 1396 le chesal⁸ et les biens de Jean Auvy. Perronet et son frère Jean, encore vivants en 1396, étaient peut-être, par leur mère, héritiers de Jean Auvy. Perrod détenait déjà un bien à Bretonnières. Besenczon reconnaît la même année les biens de feu Wille Nachy (Nachon). Avec Perrod, il paie en 1404 la cense des Clées; il est enregistré sous le nom de **Besenczon Lo Guey**. Il meurt avant 1434 après avoir légué 18 deniers de cense à l'une des chapelles de Romainmôtier. D'où venaient-ils ? Probablement d'autres villages de la Terre de Romainmôtier comme Premier, où un **Vacherus (Vaucher) Guiis** est cité en 1316⁹. Aucun acte conservé ne montre qu'ils venaient d'une autre seigneurie (de l'Abbaye du Lac-de-Joux par exemple). La Terre de Romainmôtier était en fait une grande commune à l'intérieur de laquelle les personnes se déplaçaient beaucoup. D'autre part Vaulion était économiquement attractif.

Le déclin démographique de Vaulion se poursuit presque jusqu'à la fin du XV^e siècle. Le nombre de feux passe de 32 en 1404 à 25 en 1434 puis à 19 en 1470 pour remonter légèrement à 21 en 1498. La pénurie d'hommes est si grande que les prieurs du XV^e siècle autorisent les filles de Vaulion à épouser des étrangers et les beaux-pères à adopter leurs gendres par contrat de mariage. Des cas se produiront dans notre famille.

⁷ *Livre d'or des familles vaudoises*, p.221. Expl.corrigé des ACV.

⁸ Chesal: parcelle de terrain sur laquelle est construite une maison; terrain à bâtir; bâtiment.

⁹ Il est cité parmi les communiers de Premier avec ceux de Vaulion et de Juriens dans l'accord conclu avec le Curé de Romainmôtier concernant l'administration des sacrements. Voir Guy Le Comte op.cit. p.37.

Arbre généalogique de la famille Goy de Vaulion (1396 - 1998)

Ascendants et descendants de Adrien Goy (1869-1929) et de Marie Goy née Künzi (1867-1910)

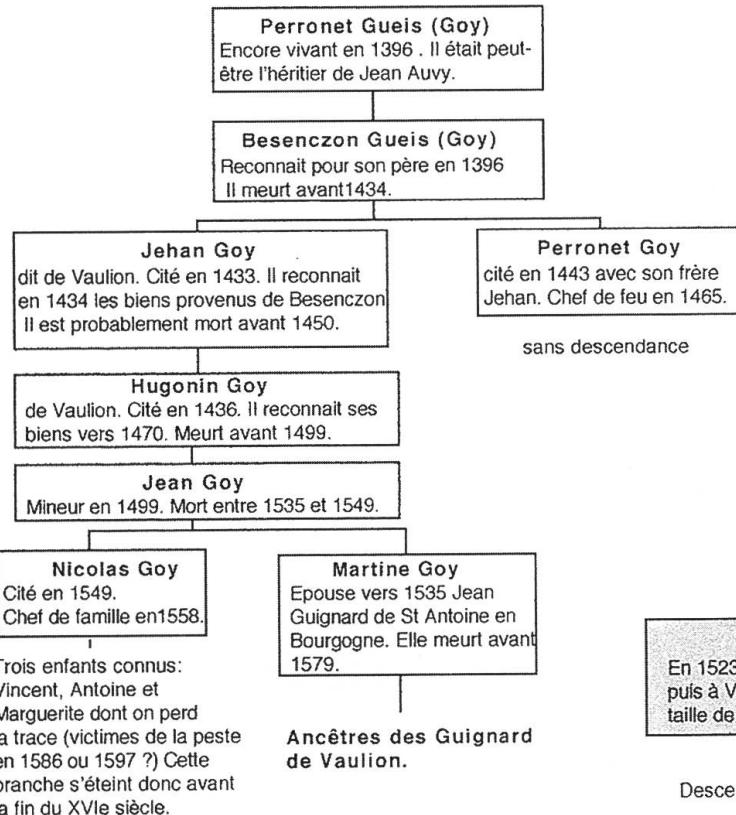
Famille AUVY

Famille éteinte au XI^e siècle. Le dernier représentant de la famille, Jean Auvy, meurt avant le 13 janvier 1396. A cette date les Gueis (Goy) reconnaissent son chesal et ses biens.

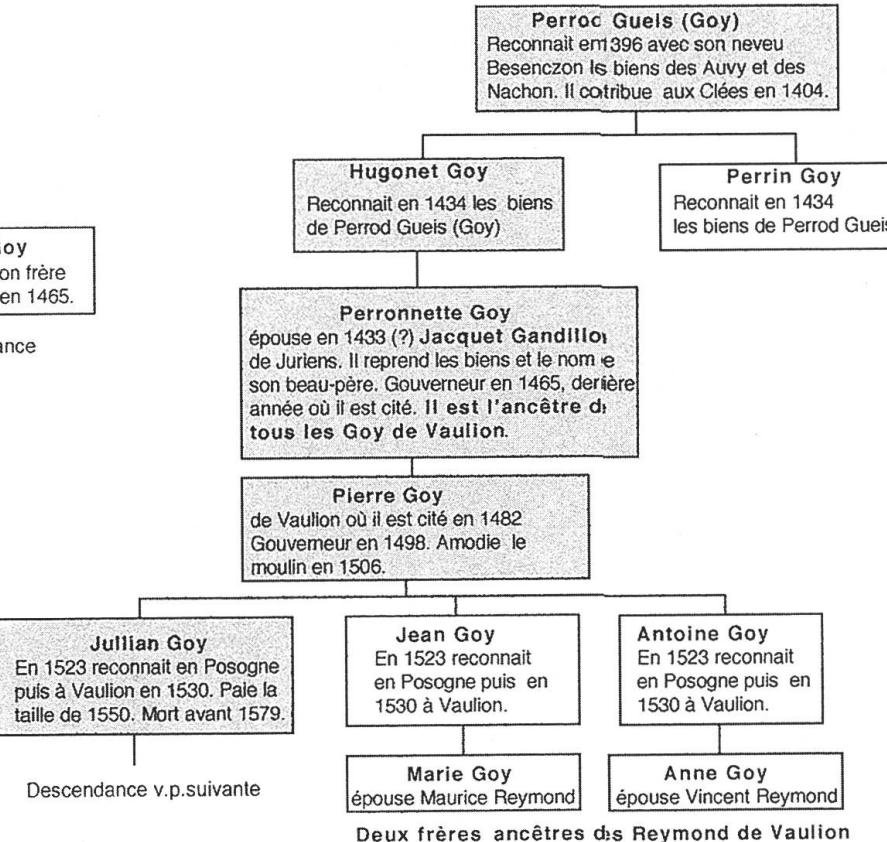
Famille NACHON (NACIY)

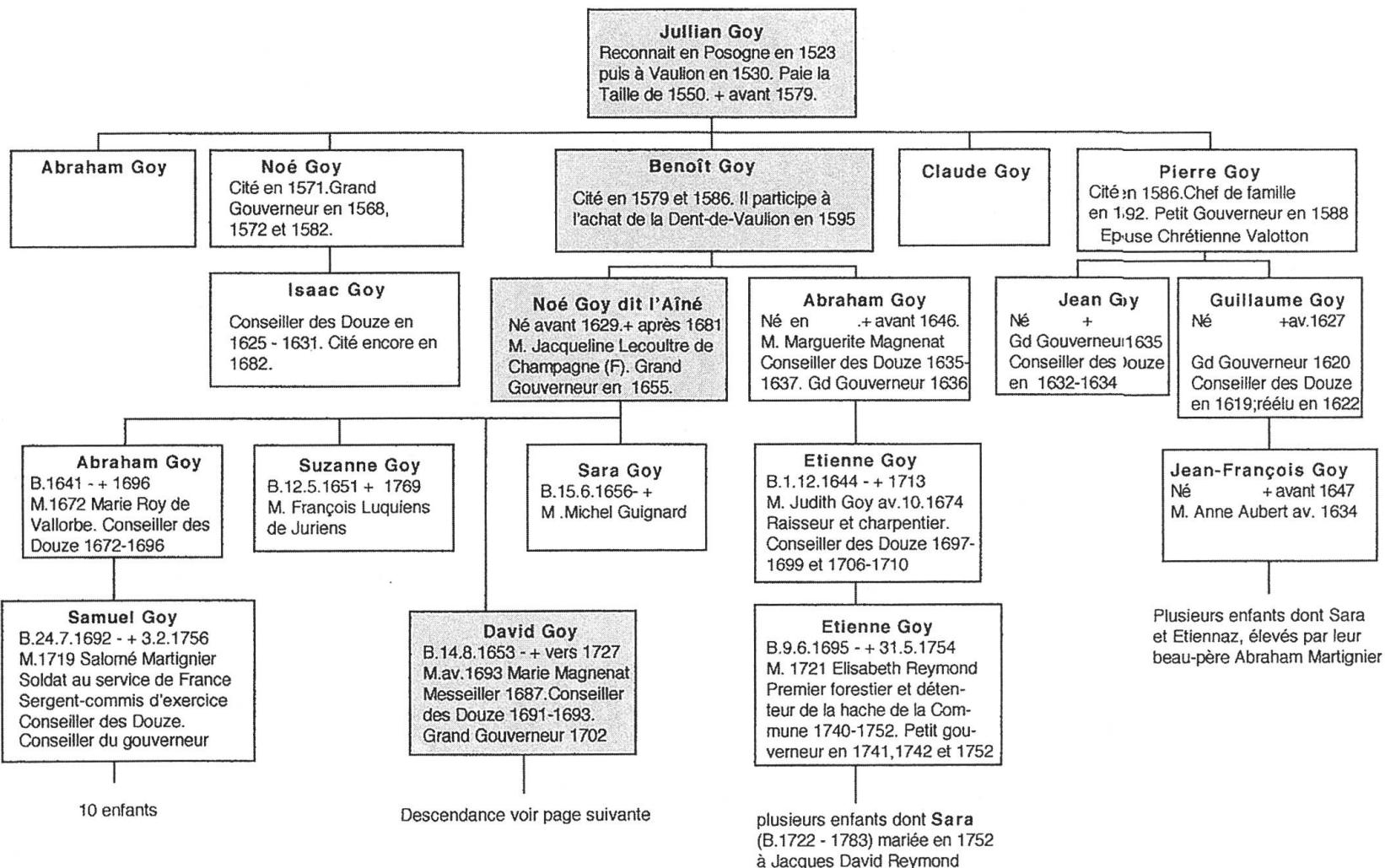
Jean Nachon est cité à Vaulion en 1364 et en 1392. Les biens de Wille Nachon (Nachy) sont reconnus en 1396 par Besenczon Gueis, fils de Perronet Gueis.

Famille Goy I



Famille Goy II





Perrod Gueis et son neveu Besenczon sont les ancêtres de deux branches que Guy Le Comte désigne¹⁰ par **GOY I** pour les descendants de Besenczon et par **GOY II** pour ceux de Perrod.

Branche GOY I

Besenczon Gueis a deux descendants, **Jehan**, cité en 1433 et 1436, et **Perronet Goy** qui reconnaissent ses biens en 1434. Jehan Goy a un fils, **Hugonin**, cité en 1434 et 1436, qui reconnaît ses biens devant le commissaire (notaire) Chablot lors de la rénovation (renouvellement des censes) vers 1470¹¹ et meurt avant 1499. On sait que sa veuve se remarie avec Pierre Bignens (ou Pollens). Le fils d'Hugonin, **Jean** aberge¹² en 1523 un terrain en Posogne sur la Terre de l'Abbaye du Lac-de-Joux. Il reconnaît à Vaulion en 1530 et paie la Taille de 1550. Jean a deux enfants: **Martine** et **Nicolas**. Martine épouse vers 1535 **Jean Guignard** de Saint-Antoine dans le Comté de Bourgogne. Il est probablement adopté par son beau-père. Il reconnaît au nom de sa femme en 1555. Ils ont plusieurs enfants dont Antoine, Martine et Jean, qui décèdent avant 1579. Nicolas épouse Jeanne Mattey, devient chef de famille en 1558 et meurt vers 1579. Ses trois enfants **Vincent**, **Antoine** et **Marguerite** disparaissent sans laisser de trace, victimes, peut-être, de la peste de 1586 qui décime Vaulion ou de celle de 1597. Les descendants de Jean et de Martine Guignard-Goy subissent le même sort lors de la peste de 1586¹³. Seul un petit-fils, **Jacho (Jacob) Guignard**¹⁴, fils d'Antoine, survit et de ses deux enfants **Michel** et **Isaac** descendent tous les Guignard de Vaulion.

La branche GOY I s'éteint donc vers la fin du XVI^e siècle. Tous ses biens passent aux Guignard.

¹⁰ Guy Le Comte, op.cit. pp.212 et 213.

¹¹ Ibid. p.36.

¹² En Bourgogne et dans nos régions jurassiennes l'abergement était une concession de terres incultes à charge de défrichement. Ce mot demeure dans le nom de plusieurs localités.

¹³ Guy Le Comte, op. cit.p. 190.

¹⁴ Ibid.p.63 et 64 concernant sa naturalisation bernoise.

Branche GOY II

Perrod Goy a deux descendants, **Hugonet** et **Perrin Goy** qui reconnaissent ses biens en 1434. Ni l'un ni l'autre n'ont, semble t-il, de descendants mâles. La branche devrait donc s'éteindre. Mais **Jacquet Gandillon, de Juriens** (famille connue en 1316 déjà), qui épouse en 1433 Perronette, fille d' Hugonet , reprend les biens et le nom de son beau-père¹⁵ . Dans les actes il prend indifféremment les noms de Goy ou de Gandillon. Il est gouverneur de Vaulion en 1465.

Jacquet Goy (Gandillon) est l'ancêtre de tous les Goy de Vaulion

Son fils **Pierre Goy** est cité en 1482. Il est gouverneur en 1498. Il amodie le moulin en 1506¹⁶.

Pierre a trois fils, **Jean, Antoine et Jullian** qui reconnaissent en Posogne en 1523 puis à Vaulion en 1530. *Jean* n'a pas de descendant mâle; sa fille **Marie** épouse Maurice Reymond, probablement originaire du Lieu (Vallée de Joux). *Antoine*, que le chroniqueur Jean-Daniel Guignard considère comme le premier réformé de Vaulion en 1537, reprend vraisemblablement le moulin. Il n'a pas non plus de descendant mâle; sa fille **Anne** épouse Vincent Reymond, le frère de Maurice. Ces deux frères sont les premiers Reymond de Vaulion et les ancêtres de tous les Reymond de Vaulion. Le moulin restera dans la famille Reymond jusqu'en 1667.

Jullian reconnaît en Posogne en 1523 puis avec ses frères Jean et Antoine à Vaulion en 1530. Il paie la Taille de 1550. En 1558 il fait feu commun avec ses neveux Maurice et Vincent Reymond-Goy. Il meurt avant 1579.

¹⁵ Ces "adoptions" de beaux-fils et les feux communs (grandes familles) visaient à éviter l'extinction des familles donc à les soustraire à la mainmorte. Ce droit seigneurial a ainsi influencé quelquefois la formation des noms de famille.

¹⁶ Ibid. p. 82.

Jullian a plusieurs enfants, dont cinq fils connus. Il assure au tournant du XVI^e siècle la pérennité de la famille Goy.

Vaulion sous la République de Berne

En 1475-1476 les guerres entre Suisses et Bourguignons ravagent la région environnante. En avril 1475, les Confédérés prennent Pontarlier, pillent et incendent Jougne puis les Clées et Orbe dont ils massacrent les garnisons. En 1476 le col de Jougne voit les allers et retours de Charles le Téméraire et de ses armées. Les Suisses se retireront ensuite, sauf d'Orbe qui devient un bailliage commun de Berne et de Fribourg. En 1536 les Bernois et les Fribourgeois reviennent, cette fois-ci avec l'intention de rester. Romainmôtier qui craint la Réforme se place sous la souveraineté de Fribourg mais Berne prend les devants et le 22 mars 1536 oblige le châtelain de la ville à prêter serment à LL.EE.¹⁷.

En 1537 Berne impose la Réforme. Au début les Vaulienis sont des réformés réticents¹⁸, sauf notre ancêtre Antoine Goy qui selon le chroniqueur J.-D. Guignard est le premier réformé de Vaulion.

La Terre de Romainmôtier devient un bailliage auquel on adjoint l'Abbaye du Lac-de-Joux puis la baronnie de la Sarraz. Le bailliage ainsi constitué forme le seul bailliage campagnard de 1^{ère} classe de la République de Berne. La charge de bailli, qui rapporte gros (jusqu'à 40'000 florins par an) est réservée aux meilleures familles patriciennes de Berne. Juridiquement le bailli se substitue au prieur; il reprend tous ses droits. Il n'y a donc entre l'Etat de Berne et ses sujets aucun seigneur intermédiaire. Les franchises de 1266 sont maintenues. Cette situation est très avantageuse pour les habitants.

¹⁷ Charles Gilliard, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne, 1935, p.228.

¹⁸ Guy Le Comte, op.cit.p.134.

Sur la politique de LL.EE. à l'égard de leurs sujets vaulienis, je prie le lecteur de se référer au livre de Guy Le Comte, notamment au chapitre *Le temps des baillis*, page 40 et suivantes.

Au XVI^e siècle Vaulion se développe à nouveau, plus rapidement que Romainmôtier. En 1550 Berne lève un impôt, la Taille, de 1 florin par 100 florins de fortune pour payer les dettes du duc de Savoie garanties par le Pays de Vaud. Les ménages déclarant une fortune inférieure à 100 florins ne paient que 6 sols. L'étude du rôle de cette taille est fort instructive¹⁹. La fortune totale des 28 ménages recensés s'élève à 24'766 florins soit 884 florins par déclarant alors que la moyenne vaudoise doit se situer autour de 300 florins. Un seul ménage déclare moins de 100 florins de fortune. Vaulion est donc un village riche. Son communier Hugonet Tachet, banneret de la Terre de Romainmôtier, avec une fortune de 4'620 florins, est le plus gros contribuable du bailliage. Notre ancêtre Jullian Goy occupe, avec 1'480 florins, le 4^e rang. Jean et son fils Nicolas, de la branche Goy I “déclarent” une fortune de 650 florins. Par comparaison, à Romainmôtier, les 52 communiers (18 ne paient que les 6 sols minimum) ont une fortune de 24'010 florins et à Vallorbe la fortune des 22 communiers (dont 6 ne paient que les 6 sols minimum) ne se monte qu'à 11'645 florins.

Vaulion attire les immigrants. Mais le vallon n'est pas extensible et l'augmentation excessive de la population amène progressivement sa paupérisation. Celle-ci est inévitable, malgré l'ingéniosité, l'acharnement au travail, le sens de l'innovation des Vaulienis et la colonisation permanente et non plus seulement estivale des “montagnes”. Le poids des pauvres va se faire plus lourd au fil du temps et deviendra la préoccupation principale des autorités aux XVII^e et XVIII^e siècles²⁰. L'augmentation de la population au XVI^e siècle entraîne une modification des autorités. La Généralité est formée des chefs de famille uniquement et non plus de l'ensemble des communiers. En 1594 est créé une sorte de Conseil restreint, le Conseil des Douze, élu pour trois ans. Les deux gouverneurs subsistent, l'un étant le Grand Gouverneur qui

¹⁹ Ibid. p.116. ACV Bp 15 bis No 479. Taille de 1550.

²⁰ Ibid. p.117 et ss.

porte la responsabilité de la gestion communale, l'autre le Petit Gouverneur qui ne joue plus qu'un rôle effacé. A la demande pressante du Bailli et malgré l'opposition de la Généralité, le Conseil des Douze est nommé à vie dès 1706²¹. Quelques membres de notre famille firent partie de ce petit conseil et assumèrent les fonctions de Grand et de Petit Gouverneur. Une des charges importantes est celle de secrétaire communal. Elle sera assurée à Vaulion par des hommes capables et instruits.

Une autre autorité mérite d'être mentionnée: le consistoire. Institués par l'Edit de Réformation du 24 décembre 1536, les consistoires paroissiaux, sorte de tribunaux des moeurs, ne furent réellement opérationnels que depuis 1558. Comme dans le Pays allemand, chaque paroisse avait en principe un consistoire présidé par un juge entouré de quelques assesseurs et d'un curial comme secrétaire. Le pasteur en faisait partie d'office. Le consistoire nommait des surveillants ou officiers pour une année. Les consistoires disparaîtront en 1798.

Revenons au commentaire de notre généalogie.

Famille de Jullian Goy (+ av.1579)

Nous avons vu que Jullian a plusieurs enfants, dont cinq fils connus : **Abraham, Noé, Benoît, Claude et Pierre**. Nous ne savons presque rien sur Abraham et Claude.

Noé est Grand Gouverneur en 1568, 1572 et 1582. Il reconnaît avec ses frères en 1579 et 1586. Il a des enfants dont **Isaac**, quelquefois qualifié dans les actes de "discret", signe de notabilité. Il est membre du Conseil des Douze de 1625 à 1631.

Benoît (Beney), notre ancêtre, paie la taille en 1550. Il est cité en 1579 lors d'une reconnaissance puis en 1586 avec son frère Pierre pour une vente aux Rochat. Il est présent à l'Assemblée du 1^{er} janvier 1595. La même année, il figure parmi les communiers qui payent 14 flo. 6 sols pour l'achat par la Commune à des membres de la famille Tachet de la

²¹ Ibid. p.77.

fruitière de la Dent-de-Chiez-Chevaux (aujourd’hui la Dent-de-Vaulion)²².

Pierre vend en 1586 pour 700 florins en Posogne et à la Sagnette des biens abergés en 1503 à l’Abbaye du Lac-de-Joux. Il prête de l’argent à la commune de Vaulion. Il est Petit Gouverneur en 1588. En 1592 il est cité parmi les 39 chefs de famille de Vaulion. De son mariage avec Chrétienne Vallotton il a des enfants dont **Jean et Guillaume**. *Jean* est cité en 1595. Il est parfois qualifié de “discret”. En 1631 il est Grand Gouverneur puis de 1632 à 1634 membre du Conseil des Douze. *Guillaume* est quelques fois dit “Goy de Vaulion”. En 1595 il participe à l’achat de la Dent-de-Vaulion. En 1612, il fait partie du corps de 300 hommes qui tient le camp au Lieu sous le commandement du bailli (il est du nombre de ceux qui reçoivent 3 fl. pour cela)²³. La commune lui passe à record²⁴ le 16 décembre 1619 une seyturée²⁵ en Combataupin. Dès 1619 il est membre du Conseil des Douze; il est réélu en 1622. Il est Grand Gouverneur en 1620. Il meurt avant 1627. Guillaume a des enfants dont un fils Jean-François (décédé probablement en 1647) époux de Anne Aubert et père d’Etiennaz.

Famille de Benoît Goy

Benoît Goy a plusieurs enfants dont:

Abraham, conseiller des Douze de 1635 à 1637 et peut-être au-delà. Il est Grand Gouverneur en 1635. Attesté avec son frère Noé lors d’un échange avec Sulpy Reymond en 1641. Attesté jusqu’en 1644. Il est mort avant le 19 octobre 1646. De son mariage avec Marguerite Magnenat (avant 1638) il aura des enfants.

Noé, dit l’Aîné, notre ancêtre, naît avant 1629. Il est cité en 1641 lorsqu’il fait avec Abraham son frère un échange avec Jean-François

²² Ibid. p. 90

²³ Ibid. p. 164

²⁴ Passer à record: mettre une clôture autour de son pré.

²⁵ Seyturée ou seytorée: ancienne mesure de superficie qui est théoriquement la superficie de terre qu’on peut ensemencer avec un sétier de grains (environ 34 ares). Dans le Pays de Vaud, elle était généralement utilisée pour les surfaces de prairies.

Goy. Avant le 23 mai 1641 il épouse Jacqueline Lecoultre, de Champagne en France, veuve de Jean Guyaz. Il partage le 20 octobre 1646 avec Marguerite Magnenat, sa belle-soeur. Il quittance “l’augment dotal” de sa femme le 26 juin 1642. Il est Grand Gouverneur en 1655. En 1658/1660 il paie 38 florins pour la giète (taxe foncière) communale extraordinaire pour, notamment, couvrir les frais de surveillance de la frontière pendant la Guerre de Trente Ans. Avec Jérémie Valotton et Michel Tachet, il est un des plus gros contribuables de Vaulion²⁶. Le 27 octobre 1666 il autorise sa nièce Judith Goy, femme de Michel Martignier, régent²⁷, à faire une vente. Le 15 mars 1667 il autorise sa nièce Suzanne Goy à partager les biens de son père Abraham. Le 7 mars 1674, il autorise sa nièce Sara Goy, veuve de Jacques Reymond à se remarier avec David Reymond. Le 26 juin 1681, alors dit l’Aîné, il achète d’Etienne Valotton une pièce de terre à la Maisonette. De son union avec Jacqueline Lecoultre naîtront plusieurs enfants dont **Abraham, Suzanne, David et Sara**. Ils appartiennent à la première génération dont on connaît les dates de baptême et de décès.

Abraham est baptisé à Vaulion le 12 janvier 1641; il meurt en 1696. Il est conseiller des Douze. Il épouse le 7 juin 1672 à Vallorbe Marie Roy, fille d’Anthoine Roy, de Vallorbe. De cette union naît, notamment, **Samuel**, baptisé le 24 juillet 1692. Il est dès 1727 commis d’exercice de Vaulion, c’est-à-dire responsable de l’entraînement de la milice communale²⁸. Auparavant il avait fait du service militaire en France dans le régiment suisse de Villars-Chandieu et participé peut-être à la sanglante bataille de Malplaquet en 1709. Il est membre du Conseil des Douze en 1752, attaverneur²⁹ en 1754, désigné comme Conseiller du gouverneur³⁰ en 1756. Le 23 février 1719 il épouse Salomé Martignier dont il a dix enfants. Il meurt le 3 février 1756.

²⁶ Guy Le Comte, op.cit. p. 165.

²⁷ Ibid. p. 146,147.

²⁸ Ibid. p. 163 et ss.

²⁹ Taxateur officiel, assermenté, du pain et du vin; vérificateur des poids et mesures; visiteur des cheminées. L’attaverneur était aussi chargé de la surveillance des auberges. Il recevait un salaire annuel (à Vallorbe 40 florins).

³⁰ Guy Le Comte, op.cit. p. 71

De nombreux Vaulienis s'engagèrent dans les régiments suisses capitulés, privilégiant le service de France, de Hollande ou du Piémont³¹. Il semble que dans notre branche de la famille Goy ni l'intérêt ni surtout la contrainte économique de s'engager n'aient été très forts, au contraire de la famille Goy du Plâne par exemple.

David notre ancêtre, est baptisé le 14 août 1653. Il meurt vers 1727. Il est inscrit à la Généralité en 1685, devient messeiller en 1687, membre du Conseil des Douze de 1691 à 1693 puis Grand Gouverneur en 1702. Il est aussi assesseur consistorial³². En 1695 il vote contre la culture des pâquiers communs³³. Il émancipe son fils David en 1725. Avant 1679, il épouse Marie Magnenat, fille d'Etienne et d'Etiennaz Goy de la Posogne (fille de Jean-François Goy). De cette union naissent sept enfants.

Famille de David Goy (1653-vers 1727)

David (1679-1769), juge, c'est-à-dire président du consistoire. Il épouse, le 11 juin 1706, Marie, fille de Michel Tachet, secrétaire communal et soeur de Tobie qui succédera à son père dans cette fonction³⁴.

Olivier, notre ancêtre (1689-1738). Premier membre de la famille attesté propriétaire de la Businaz-Dessus. Il est admis dans la Généralité en 1719. Il épouse le 3 février 1713, Madeleine Rochat (+1764), fille de Jean-Félix Rochat, régent et assesseur consistorial au Pont. Cette famille Rochat occupe à l'époque des fonctions importantes dans le bailliage de Romainmôtier. Philippe-Etienne, frère de Jean-Félix, est commis des péages et assesseur baillival. Son fils Jean-Rodolphe sera le dernier châtelain et lieutenant baillival de Romainmôtier (1772-1798). Madeleine et Olivier Goy auront onze

³¹ Ibid. p. 171 et ss. Dans le tableau des troupes suisses servant à l'étranger à la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 figure un régiment Roy de Romainmôtier au service de Savoie-Sardaigne. Un Antoine Roy a servi comme général-major dans ce royaume. Capitaine de Vallière, *Honneur et Fidélité*, Lausanne, 1911. p.399 et 468.

³² Ibid. p. 139.

³³ Ibid. p. 48.

³⁴ Sur la famille Tachet voir Guy Le Comte, op.cit. p.222/223, 83, 85, 116.

enfants, six fils et cinq filles.

Noé, (1691-1770) admis à la Généralité en 1719. Il résigne cette fonction en faveur de son fils Abraham en 1760. En 1716 il épouse Sara, fille d'Olivier Reymond. Plusieurs enfants naissent de cette union dont **Abraham** (1723-1795) admis dans la Généralité en 1760, Grand gouverneur cette même année et en 1794. Conseiller du gouverneur en 1761, 1774, 1785. Juge au consistoire dès 1760. Conseiller des Douze de 1760 à 1795. Recteur des pauvres en 1761, 1778 et 1790. Attaverneur et messeiller pendant plusieurs années. En 1760 le bailli l'avait jugé spécialement négligent³⁵ dans la fonction de gouverneur ce qui, semble-t-il, n'a pas nui à sa "carrière" politique !

Famille d'Olivier Goy (1689-1738)

Jean-David (1717-1749). Parrain: Jean-Félix Rochat, son grand-père. Il est admis à la Généralité en 1738. Charpentier, il meurt accidentellement à la Ferrière de Jougne en France. Le pasteur Mingard note dans son registre qu'il est tombé du toit "en levant une ramure. J'ai été lui faire la prière par permission du curé et l'ai vu expirer" ³⁶.

Abraham (1721-1789). Epouse le 31 décembre 1755 Judith Goy, fille d'Etienne Goy et de Marie Guignard. Auparavant il a probablement fait du service militaire à l'étranger. Dès 1787 il est surnommé "le sergent". Il est admis à la Généralité en 1750. Il est Grand Gouverneur en 1758 et messeiller en 1787.

Siméon (1728-1797). Epouse en 1755 Marianne Reymond. Admis à la Généralité en 1755. Grand Gouverneur en 1765.

Jean-Jacques (1731-1799), notre ancêtre. Ses parrains sont Jacob Michot et Jean-Félix Rochat, son grand-père. Sa marraine est Suzanne Michot, épouse de Jacob. Il est admis à la Généralité en 1757 sous le nom de Jacques Goy de la Businaz. Il épouse le 24 avril 1759 Suzanne Sara Guignard, fille de Jacob et de Judith née Magnenat. Il passe son

³⁵ Ibid..p. 41 et 42.

³⁶ Ibid. p. 101.

tour de Gouverneur et de messeiller parce qu'il est forain c'est-à-dire vaulieni habitant à l'extérieur du territoire communal.

Il est nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse pour évoquer le problème des forains. La vie communale de Vaulion est à cette époque compliquée par l'existence d'un certain nombre de forains³⁷. Il y en a deux types: ceux qui émigrent vers d'autres communes vaudoises ou vers Genève p.ex. tout en restant communiers de Vaulion et ceux qui habitent sur les montagnes entourant le village (Posogne, Sagnette, Boutavan-Dessus, **Businaz-Dessus**, etc.) mais situées sur les communes de Mont-la-Ville, de la Praz et de Juriens. Vaulion souffre de la non-coïncidence (sauf au nord avec Vallorbe) de ses limites politiques avec ses limites géographiques marquées par la ligne de crête du Mollendruz au Chalet Devant. En effet, ces forains, parfois bourgeois de Vaulion et d'une autre commune cherchent souvent à bénéficier des commodités offertes par Vaulion (église, école, assistance, etc.) mais refusent de payer des amendes ou d'assumer des charges officielles comme c'est précisément le cas avec notre ancêtre Jean-Jacques. Néanmoins, ces forains, même s'ils causaient parfois des désagréments et des rancoeurs, n'en étaient pas moins considérés comme des Vaulienis à part entière.

Jean-Isaac (1737-1792). Maçon. Il apparaît dans la tragique histoire de Frédéric Michot, l'enfant sans père connu dont personne ne voulait³⁸.

Vaulion, de la République lémanique au Canton de Vaud

Pour l'histoire de cette période je renvoie le lecteur à la section intitulée *La Révolution des tièdes* et aux parties du chapitre *La Société* qui concernent surtout la fin du XVIII^e siècle et les XIX^e et XX^e siècles du livre de Guy Le Comte.

³⁷ Ibid. p. 111 et ss.

³⁸ Ibid. p. 127 - 128.

En 1803 lorsque le canton de Vaud entre dans la Confédération suisse de l'Acte de Médiation, Vaulion compte environ 800 habitants (Vallorbe en a alors 1148 et le district d'Orbe 9820). La commune atteint le sommet de sa courbe démographique en 1828 avec 1145 habitants. Pendant le XIX^e siècle, la population se maintient autour des 900 habitants pour dépasser légèrement le millier entre 1910 et 1920. Ensuite commencera le déclin, accéléré après la Seconde Guerre mondiale, jusqu'au plancher de 1980 avec 358 habitants. Ensuite, la population s'accroît jusqu'à 460 habitants en 1996 pour flétrir légèrement à 445 en 1997.

Comme au XVIII^e siècle déjà, la pression démographique ne se relâche pas et les problèmes liés à la pauvreté s'aggravent encore plus malgré l'introduction de nouvelles activités (clouterie, armurerie, tannerie et cordonnerie (32 cordonniers, fabricants de chaussures, de soques en 1832), taille des pierres et des fontaines³⁹, fabrication de limes, de pièces et de pierres pour l'horlogerie, etc.) et également une forte émigration.

En 1817 la communauté vaulienie compte 180 ménages dont 123 vivent dans une situation difficile. Les gens à l'aise ne forment que le 10% de la population⁴⁰. En 1828 la Municipalité estime le nombre des pauvres à 13% de la population. En 1847 la Commune confie à la seule Bourse des Pauvres le soin des miséreux. Le problème demeurera tout au long du siècle.

Au XIX^e siècle la dispersion des Vaulienis s'accélère⁴¹. Dans sa première moitié l'émigration se limite à la région et au canton à l'exception notable de Genève qui peut être considérée comme la seconde ville vaulienie. Dans la seconde moitié, l'émigration s'accroît et Lausanne s'affirme comme la capitale des Vaulienis de l'extérieur suivie de près par Genève.

³⁹ Michel Septfontaine *Belles et utiles pierres de chez nous*, Musée cantonal de géologie de Lausanne, 1999. pp.13 à 21. Voir aussi P. Bonard, "Fontaines des campagnes vaudoises", Editions 24 Heures, Lausanne, 1977.

⁴⁰ Guy Le Comte, op.cit. p.118.

⁴¹ Ibid. p.114.

Notre famille participe à cette dispersion. Deux des trois fils de Jacques Samuel Goy (1800-1879) quittent Vaulion: Louis Olivier émigre à Penthéréaz puis achète une ferme à Vallorbe et notre ancêtre David Moïse s'établit d'abord au Sentier puis à Vallorbe. Le troisième fils, Jules Samuel, reste à Vaulion mais ses enfants quitteront le village.

En 1999, seize familles Goy vivent encore dans leur commune d'origine. Quelques-unes sont toujours foraines et attachées à l'agriculture (aux Vineuves, à la Combeaupin, à la Creuzat), les autres habitent le village. Plus aucune d'entre elles n'a de lien de parenté proche avec la génération actuelle de notre branche familiale.

Famille de Jean-Jacques Goy (1731-1799)

Jean-Jacques et Suzanne Sara Goy auront 4 enfants, Marie, Elisabeth, Jacques-Siméon et Suzanne-Judith.

Elisabeth (1764-1837) épouse en 1786 Zacharie Olivier Renevey ou Renevier (1763-1853), descendant d'une famille vaulienie aisée. Il est une des têtes de la Révolution vaudoise de 1798 à Vaulion. D'abord délégué à l'Assemblée provisoire le 24 janvier 1798 avec le "pro-Bernois" Etienne Reymond, il deviendra dès le 10 juin 1798 agent national (représentant du Préfet national de Lausanne) à Vaulion, puis secrétaire communal (jusqu'en 1809)⁴².

Jacques Siméon (1767-1845 à Vaulion). Il a pour parrain et marraine le couple Siméon et Marie Magdeleine Goy. Il est propriétaire des montagnes contiguës de la Businaz-Dessus et de la Roche (87,5 ha) situées sur la commune de Juriens et d'une maison, de jardins et de prés (env. 3 ha.) à Vaulion même. En 1797 il est admis dans la Généralité. En 1798 il figure dans la liste des soldats mobilisables. En 1788 il épouse *Marianne Renevey* (1768-1855) soeur de son beau-frère Zacharie Olivier. Dix enfants naissent de cette union; cinq meurent en bas âge dont deux ou trois victimes de l'épidémie de variole qui sévit au temps de la République helvétique⁴³.

⁴² Ibid. p. 53 et ss., 84 et 221.

⁴³ Ibid. p. 193. 21 décès d'enfants dans le registre des décès de Vaulion en 1800.

En 1811, un fils naturel, *Jacques François Olivier* naît des amours de Jacques Siméon et d'une jeune fille de 16 ans et demi, *Françoise Marianne Magnenat* (1795- Vaulion 1844). Fille posthume de Jacques Magnenat (1774-1794), paysan et inspecteur du bétail à La Praz, elle avait été placée (adjudgée après une mise ?) par la commune de Vaulion chez Jacques Siméon Goy "pour l'instruire et l'envoyer à l'école". La cause est portée devant le Tribunal de Première instance à Orbe (aujourd'hui le Tribunal de district) qui lui adjuge l'enfant illégitime avec toutes les suites légales et le condamne à frs. 75.- d'amende et aux dépens⁴⁴. Le 4 février 1812, le Tribunal d'Appel (Tribunal cantonal) confirmera le jugement⁴⁵. Le divorce de Jacques Siméon d'avec Marianne Renevey est prononcé par le Tribunal de première instance le 27 février 1813⁴⁶ après deux ans de séparation. Par convention signée préalablement devant la Justice de Paix à Vaulion les quatre enfants mineurs sont répartis entre les deux ex-conjoints: la mère a la charge de Marianne et de Moïse Louis et le père celle de Jacques Samuel et de Fanchette Olive. Jacques Siméon doit restituer la dot qu'il a reçue de sa femme, soit Fr. 4'600 en s'engageant à lui céder à la première réquisition la maison et les prés qu'il possède au village. Il est en outre condamné aux dépens. Mais Jacques Siméon n'en a pas encore fini avec la Justice car il a engrossé à nouveau Françoise Marianne Magnenat. Le 25 septembre 1813 elle met au monde un fils, baptisé à Mont-la Ville le 31 octobre sous le nom de *François Cléophas*⁴⁷. Le Tribunal de première instance est saisi de l'affaire le 13 novembre et le 27 du même mois, les causes ne traînent pas à cette époque, les récidivistes Jacques Siméon Goy et Marianne Magnenat comparaissent, reconnaissent leur faute et s'en rapportent à la sentence du tribunal. Celui-ci adjuge l'enfant au père "pour le nom, la bourgeoisie et l'entretien avec tous les dépens".

⁴⁴ Registre du Tribunal de Première instance d'Orbe, 1808-1812 ACV non encore classé.

⁴⁵ Tribunal d'Appel du Canton de Vaud. Registre des moeurs. ACV S6 392 No 4.

⁴⁶ Registre du Tribunal de Première instance du district d'Orbe, No 4, commencé le 15.2.1812 et fini le 28.9.1816. ACV, K XVIII n 1812-1816.

⁴⁷ Pourquoi cet enfant reçut-il Cléophas comme second prénom ? Certainement parce que le 25 septembre, jour de sa naissance, correspond à la St-Cléophas. Peut-être aussi parce que Cléophas, frère de saint Joseph, fut selon quelques auteurs le père de saint Siméon !

En outre il condamne l'un et l'autre à payer fr. 37.- ou à subir cinq jours de prison. La sentence est confirmée le 14 janvier 1814 par le Tribunal d'Appel (Tribunal cantonal).

Les conséquences financières de ce drame familial sont vraisemblablement à l'origine de la vente par Jacques Siméon de ses propriétés de la Businaz et de la Roche sises sur la commune de Juriens à la Commune de Vaulion le 25 mai 1816 pour fr. 32'800.--⁴⁸.

Jacques Siméon se remarier le 25 juillet 1819 avec *Lisette Michot* (1790-1839) fille de Jean-François et de Marguerite née Bignens. Deux enfants naissent de ce mariage.

Enfants de Jacques Siméon Goy et de Marianne née Renevey

Olivier (1788-1856) agriculteur à Vaulion. Il épouse en 1811 Judith Goy (1791-1869) de Vaulion. Trois enfants naissent de cette union. En 1812 et 1813 il est présent aux procès en divorce de ses parents et en paternité de son père.

Jacques Samuel (1800-1879 à Vaulion), notre ancêtre, est élevé par son père. Il épouse en 1822 Françoise Henriette Magnenat (1802-1874) fille de David Moïse Magnenat et de Marianne née Truan. De cette union naissent neuf enfants, dont sept fils et deux filles; quatre fils et une fille mourront en bas âge. La tuberculose est vraisemblablement à l'origine de ces décès. On est hélas bien loin des taux de mortalité infantile et juvénile de la "Statistique médicale du canton de Vaud" établie par le Dr. Jean Morax en 1899⁴⁹ : ils s'élevaient à 162 % en Suisse, 164 % dans le canton de Vaud, 133 % pour le district d'Orbe et 108 % pour le district de la Vallée de Joux (le taux le plus bas de Suisse et un des plus bas d'Europe).

Marianne (1802-1849) élevée par sa mère, demeure célibataire.

⁴⁸ Guy Le Comte, op.cit. p.92.

⁴⁹ Cité par Lucienne Hubler, *La population de Vallorbe du XVI^e au début du XX^e s.*, BHV No 78, Lausanne, 1984, p.283.

Fanchette Olive (1804- ?) élevée par son père, épouse en 1826 Louis Henry Laffely de et à Ballaigues.

Moïse Louis (1805-1886) élevé par sa mère, épouse en 1829 Jeannette Suzette Reymond (1807-1884). De cette union naissent quatre enfants.

Enfants de Jacques Siméon Goy et de Lisette née Michot

Jeanne Lisette (1819-1820).

Lisette Jeannette (1822-1906) épouse Jean Isaac Goy (1821- ?) de Vaulion. Elle meurt le 30 avril 1906 à Vaulion.

Enfants illégitimes de Jacques Siméon et de Françoise Marianne Magnenat

Jacques François Olivier naît le 5 novembre 1811 et il est baptisé le 24 du même mois. Il a pour parrain Olivier fils de feu Jean David Goy et pour marraine Marie Catherine Goy née Marendaz. On ne connaît rien de sa vie sauf qu'il meurt à Meulan en France vers 1840.

François Cléophas naît le 25 septembre 1813 à La Praz. Il est baptisé à Mont-la-Ville le 31 octobre suivant. Sa marraine est Marie Françoise Magnenat soeur de la mère de l'enfant. Il meurt le 26 avril 1836 à la Sagne, rière Juriens.

Famille de Jacques Samuel Goy

Louis Olivier (1823-1879) émigre à Penthéréaz où il épouse en 1848 Elise Collet (1819-1865) de Penthéréaz. Il revient à Vaulion où ses enfants naissent. Veuf en 1865, il se remarie avec Julie Marie Grout. En 1872 il acquiert une ferme aux Grands Cornes en aval du Day, commune de Vallorbe. Le plan cadastral de Vallorbe de Greyloz (1874-1879) en donne la description suivante: logement, grange, écurie, terrain, 214 ares. Trois fils, dont un qui meurt à huit jours, naissent de cette union. Son fils aîné Georges Auguste (1850- ?) a pour parrain Jacques Olivier Goy

et pour marraine Augustine Goy née Lebacy les deux à Paris. Les enfants de Louis Olivier vendent la ferme des Grands Cornes en décembre 1879. Leurs descendants émigreront à Mies et Vevey.

David Moïse (1825 à Vaulion-1900 à Vallorbe), notre ancêtre, a pour parrains Moïse Louis Goy, son oncle, Abram David Guignard et pour marraines Marianne Goy, sa tante, et Françoise Henriette Magnenat. Il épouse le 16 avril 1852 Louise Marie Michot (1829-1911) de Vaulion. Le couple émigre au Sentier (Vallée de Joux) où naît le 18 février 1853 Eugénie Louise. La naissance est enregistrée à Vaulion en 1860 seulement, à l'occasion peut-être d'un retour au village natal! Avant 1869 la famille s'établit à Vallorbe où elle acquiert à la Grand-Rue 17 une maison comprenant un logement (90 m²) avec grange, écurie et magasin plus un petit terrain (160 m²) contigu. David Moïse élève du petit bétail et sa femme tient le magasin où l'on vend un peu de tout notamment du tabac et des allumettes aux contrebandiers ! En 1869, seize ans après Eugénie, naît Adrien Charles.

Marie Rosalie (1832-1869) épouse Constant Guignard (1828-1912) fils d'Etienne Guignard et de Marie Marguerite née Goy de et à Vaulion.

Jules Samuel (1841-1920) a pour marraine sa grand-tante Marianne Renevey, femme divorcée de Jacques Siméon Goy. Il épouse en 1868 Marie Louise Goy (1847-1909) fille de Isaac David Goy et de Marie Marguerite née Reymond de et à Vaulion. De cette union naissent sept enfants (quatre fils et trois filles) dont quatre vivront jusqu'au milieu du XX^e siècle. Une partie de leurs descendants est restée à Vaulion, d'autres se sont établis à Aclens, Niédens (près d'Yvonand), Apples, Morges, Préverenges et Gollion.

Famille de David Moïse Goy

Eugénie Louise (1853-1947) naît le 18 janvier 1853 au Sentier. Le parrain est Aloïs Grobet de Vallorbe et la marraine Louise Goy, "mère de la mère" de l'enfant. Elle suit ensuite ses parents à Vallorbe où elle aide sa mère au magasin. Les 1^{er} et 2 février 1871 elle assiste et, selon ses dires, participe en servant de la soupe, à l'internement d'une partie de l'armée française de l'Est à Vallorbe. Pendant ces deux jours 28'000

soldats et 4'000 chevaux entrent en Suisse au Creux (34'000 aux Verrières, 13'000 à Sainte-Croix et 11'000 par le Risoux à la Vallée-de-Joux). En 1877, à Vallorbe, elle épouse Jean Henri Delacrétaz, agriculteur à La Praz (1852-1912). Elle tient le ménage et s'occupe des enfants de son frère Adrien lorsqu'il devient veuf en 1910 et jusqu'à son remariage en 1914, puis elle vit à Vercorin (?) en Valais puis de nouveau à Vallorbe. Peu de temps avant son décès, il est nécessaire de la placer dans un asile pour vieillards à Chailly s/Lausanne près d'autres neveux, Adrien et Gabrielle Goy-Michot.

Adrien Charles David (1869-1929) naît le 17 août 1869 à Vallorbe. Il y est baptisé le 24 octobre. Ses parrains sont Charles Barillet à Gollion, Jules Samuel Goy, son oncle paternel, à Vaulion et Henri Guignard à Vaulion. Ses marraines sont Emma Barillet, femme du parrain, Louise Goy, femme de l'oncle paternel et Eugénie Goy, soeur de l'enfant. A seize ans il commence un apprentissage d'employé dans la Compagnie de chemin de fer de la Suisse Occidentale-Simplon (SOS) à Vallorbe puis au Landeron (NE) où il fait la connaissance de sa future femme Marie Künzi, d'Erlach (BE) fille de Gottfried Künzi et de Rosine née Lienhardt, décédés. Le mariage est célébré à Erlach le 21 novembre 1890. L'arrivée d'une bernoise dans la famille n'est pas du goût de tout le monde, notamment de la belle-mère. Six enfants (quatre fils et deux filles) naissent entre 1891 et 1901 dont des jumeaux, Charles et Paul en 1892 et en 1901 à 10 mois d'intervalle un garçon, Albert, et une fille, Nelly. Victime d'une embolie, Marie meurt en 1910 déjà. Ses enfants, tous encore mineurs, furent profondément éprouvés par le décès de leur maman. Ils gardèrent d'étrôts contacts avec la famille Künzi et passèrent de nombreuses vacances à Erlach. Des membres de la famille Künzi participèrent régulièrement aux réunions annuelles de la famille Goy jusque dans les années 80. Veuf avec six enfants encore mineurs, Adrien fera appel à sa soeur Eugénie, veuve également, pour tenir le ménage. Il se remarie le 3 août 1914 à Vallorbe avec Louise Desmeules (1881-1959), divorcée, de La Sarraz. Entre-temps Adrien a été promu receveur puis sous-chef de gare, fonction qu'il conserve lors de la reprise de la Compagnie du Jura-Simplon (qui avait succédé à la SOS en 1890) par les CFF en 1900. En 1912, dans la nouvelle gare internationale de Vallorbe, il devient chef de gare adjoint. Malade, il prend une retraite anticipée en 1920. Au début de 1921 il s'établit à

Vevey où il meurt d'une affection pulmonaire et du diabète le 27 avril 1929. Membre du parti radical, Adrien Goy fait partie du Conseil communal de Vallorbe de 1897 à 1921; il le préside en 1908. Il a été aussi un membre actif de la Loge maçonnique suisse Alpina et de son cercle de Vallorbe. Son parrain franc-maçon était Marius Chaulmontet (1841-1915), originaire de Perly, premier chef de gare de Vallorbe, député radical.

Sa veuve Louise lui survit trente ans, passant le plus clair de son temps à voyager et à séjourner chez ses nièces et neveux notamment chez Nelly et Marius Curdy à la Chaux-de-Fonds chez qui elle "hiverne" généralement.



Famille de Adrien Charles Goy

Adrien Charles David (1891-1976) entre dans l'administration des Postes en 1909. Après un apprentissage à Aigle et des stages à Zurich (où il fait la connaissance de sa future femme) et à Bâle, il revient à Lausanne en 1919. Pendant la guerre il effectue de nombreuses périodes de service actif; il obtiendra le grade de fourrier. Plus tard il est promu chef de service responsable de la formation du personnel de l'arrondissement postal de Lausanne. En 1921 la famille aménage dans la villa de Chailly s/Lausanne. Il est très actif dans l'Eglise réformée du canton de Vaud et préside le Conseil de paroisse de Chailly s/Lausanne. De son mariage en 1916 avec Gabrielle Michot de Vaulion (1888-1966) naissent Gabrielle en 1917, Daniel en 1920 et Lucy en 1924.

Charles Godfried (1892-1978) frère jumeau de Paul. Il travaille d'abord dans l'entreprise de construction du tunnel du Mont-d'Or. Puis il entre en 1916 à la poste de Vallorbe comme facteur. Comme son frère Adrien, et dans le même bataillon, il est souvent appelé sous les drapeaux entre 1914 et 1918. Mobilisé en novembre 1918 pour

“réprimer” la grève générale à Olten (siège du comité “révolutionnaire”) il y contracte la “grippe espagnole” mais recouvre heureusement la santé. Il s’établit en 1920 avec sa famille à Lausanne puis à Pully où il acquiert une maison en 1931. A la Poste, il est transféré au service des ambulants où il devient employé principal. Il épouse en 1917 à Vallorbe Mathilde Matthey de Vallorbe (1891-1987). De cette union naissent Jean en 1918 et Nelly en 1921.

Paul Albert (1892-1962) frère jumeau de Charles, mais né quelques heures après son frère, la sage-femme et la mère (?) n’ayant pas remarqué sa “présence”! De santé fragile, il ne suivra pas toute sa scolarité à Vallorbe mais à Lignières (VD) et à Chardonne chez Mlle Guex, institutrice et infirmière qui prenait en pension des enfants malades. Elle appliquait les thérapies naturelles (air pur, soleil) du docteur Ernest Reymond (1851-1917), médecin à Sainte-Croix puis à Chexbres. Engagé par l’entreprise de transports internationaux Danzas SA en 1909, Paul travaille successivement à Vallorbe, Lyon (1914-1917), puis à Genève. En 1920 il revient à Vallorbe où il reste (en partageant pendant quatre ans son temps avec la succursale de Pontarlier) jusqu’à sa retraite en 1955. En 1928 il est promu fondé de pouvoir. Comme son père, il participe à la politique locale; membre du parti radical dès 1921, il fait partie du Conseil communal de Vallorbe de 1930 à 1937. Suivant encore l’exemple de son père, mais à Lyon au Grand Orient de France, il entre dans la franc-maçonnerie. De son mariage en 1918 à Genève avec Ida Jaillet de Vallorbe (1894-1994) naissent Nadine en 1919 à Genève et Pierre-Antoine en 1930 à Vallorbe dans la villa “Le Châtelet” achetée en février 1929. En 1955 il s’établit à Lausanne pour se rapprocher des membres de sa famille. Il meurt en octobre 1962. Sa femme Ida lui survit trente-deux ans et célèbre son 100^e anniversaire le 18 mai 1994 à Chexbres, dans un EMS. Elle meurt un mois plus tard.

Berthe Louise Marie (1899-1994) dite **Louise**. Elle épouse en 1922 Victor Matthey de Vallorbe (1898-1989), déclarant en douane chez Danzas SA à Vallorbe. Membre active de la Société des Samaritains pendant de nombreuses années elle est de 1939 à 1945 incorporée dans la Défense Aérienne Passive (DAP). En 1940 la fermeture du tunnel du Mont d’Or entraîne la mise en veilleuse de Danzas Vallorbe; une partie



Famille d'Adrien Goy-Künzi



Collection privée

Vaulion

du personnel, dont Victor Matthey, est transférée au Bouveret, seule porte de la Suisse non contrôlée par les Allemands ou les Italiens. Dès 1939, l'appointé Victor Matthey fait de nombreux jours de service actif. En 1943, souffrant d'une maladie pulmonaire contractée pendant des manœuvres militaires, il doit séjourner à Leysin jusqu'en 1945. De l'union de Louise et de Victor naît Marcel en 1923, à Vallorbe. Dernier couple survivant de leur génération, Louise et Victor célébreront en 1987 leurs soixante-cinq ans de mariage. Louise s'éteindra en 1994, cinq ans après son mari, dans un EMS à Château-d'Oex, près de son fils et de sa belle-fille.

Albert Edouard (1901-1974) entre comme son frère Paul chez Danzas SA d'abord à Vallorbe puis à Cologne et Mannheim en Allemagne. En 1925 il est engagé chez Oederlin AG fabrique d'installations sanitaires à Baden (AG). Il y sera promu fondé de pouvoir. Il est le premier de la famille à "émigrer" en Suisse alémanique! Il préside pendant de nombreuses années l'Eglise réformée de langue française du canton d'Argovie et aussi le Conseil de paroisse de Baden. Il épouse en 1927 Marthe Pasquet (1901-1984), employée à l'étude du notaire Jaquet à Vallorbe. De cette union naissent Jacqueline en 1928, Cécile en 1930 et Albert André en 1932. La famille emménage en 1938 dans sa propre maison à Wettingen (AG).

Nelly Ida (1901-1986), la benjamine de la famille, naît la même année que son frère Albert. En 1922 la jeune modiste Nelly Goy épouse Marius Curdy (1891-1969), de Roche (VD). Ils s'établissent à La Chaux-de-Fonds où Marius Curdy travaille à la police municipale (il atteindra le grade de sergent) sous les ordres de son demi-frère le commandant Alfred Bois (Oncle Alfred). Au début des années 1950, ils s'établiront à Pully à proximité des autres frères et soeurs de Nelly. Sans enfant, Nelly et Marius accueilleront pendant nombre d'années, durant les vacances d'été, la plupart de leurs nièces et neveux; tous en garderont de merveilleux souvenirs.

Recensement et répartition sur le territoire suisse

En novembre 1998, 314 familles Goy et 20 entreprises portant « Goy » dans leur raison sociale figuraient sur le CD-ROM contenant tous les

abonnés au téléphone en Suisse. Comme pratiquement tous les Suisses sont abonnés au téléphone, on peut considérer que le nombre de 314 correspond réellement au nombre de foyers Goy dans notre pays. Si l'on multiplie 314 par le coefficient 2,5 correspondant au nombre moyen de personnes par famille en Suisse on trouve une population Goy d'environ 800 personnes. Ce n'est donc pas un patronyme très répandu. On verra plus loin que les Goy sont plus nombreux non seulement en France, vraisemblablement notre "pays d'origine" (dans ses frontières actuelles), mais aussi en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Le canton de Vaud abrite 222 familles, soit le 70%, ce qui n'est pas étonnant vu que les Goy sont essentiellement originaires de communes vaudoises. L'agglomération lausannoise, de Morges à Cully, rassemble 75 familles Goy. Genève vient au 2^e rang avec 39 familles (12,5%), ce qui ne surprend pas non plus, sachant que des Goy sont citoyens de Genève depuis le XVII^e siècle déjà, que les relations industrielles (métallurgie et horlogerie) ont été constantes dès le XVII^e siècle avec la Vallée de Joux et qu'au XX^e siècle surtout, le développement économique de la ville et du canton a attiré de nombreux Vaudois et notamment des Vaulienis.

Dans le reste de la Suisse romande on dénombre 17 familles Goy, dont huit en Valais. En Suisse alémanique 36 foyers Goy sont recensés dont dix dans les deux Bâle et neuf en Argovie.

Les Goy de Vaulion, et peut-être dans une moindre mesure ceux de la Vallée de Joux, sont donc restés "fidèles" à leurs commune et canton d'origine. Seize familles y habitent encore contre huit pour la Vallée. On trouve dans l' « Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud » (tome 10, pp.130-131) une carte du canton indiquant de manière non exhaustive quelques communes dans lesquelles sont toujours présentes des familles attestées avant 1420. Notre famille y figure à Vaulion avec les Develey, Magnenat, Martignier et Michot. Cette fidélité est très nette dans le Jura vaudois et les Préalpes (districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut).

Concluons ce chapitre en citant partiellement le commentaire accompagnant cette carte et qui correspond bien à l'histoire de Vaulion

et de notre famille: "Durant le Moyen Age et jusqu'au XVIII^e siècle, l'attachement à la terre patrimoniale fut l'une des caractéristiques de la civilisation vaudoise. Certes, il a toujours existé une certaine mobilité démographique. Lorsqu'une épidémie frappait un village, les vides étaient comblés par des gens venus d'une commune voisine, ou chassés parfois de leur pays natal pour des raisons politiques, ou surtout religieuses après la Réforme. Un fait est demeuré: le Vaudois se sentait lié au lieu de ses ancêtres. C'est au cours du XIX^e siècle seulement que la situation s'est modifiée".

Communes d'origine

En faisant une synthèse des indications figurant dans le "Livre d'or des familles vaudoises" et le "Répertoire des noms de familles suisses", on peut établir le tableau suivant des communes d'origine des Goy suisses:

Cantons et communes	Acquisition de la bourgeoisie	Origine ou résidence antérieure
BL	Muttenz	1953/55
BS	Bâle	1957
GE	Bernex	entre 1800 et 1900
	Genève	1679 1699 1915 1938
	Vernier	entre 1800 et 1900
VD	Ballens	1645 (1612: 1 ^{ère} mention)
	Burtigny	1906
	Juriens	1631
	Le Chenit	1646 ⁵⁰
	Le Lieu	1382
	Orzens	1942
	Vaulion	1396
	Yverdon	1880
VS	Martigny-Ville	1914

⁵⁰ 1646 est l'année de la création de la commune du Chenit.

Les Goy huguenots

On a donné le nom de huguenots (de l'allemand *Eidgenossen*, confédérés) aux protestants français qui se donnèrent en 1559 au Synode national de Saint-Germain-des-Prés leurs premières constitution ecclésiastique et confession de foi .

Les massacres de protestants à Wassy (1562), à Paris dans la nuit du 24 au 25 août 1572 (nuit de la Saint-Barthélémy) où plus de 4'000 d'entre-eux perdirent la vie, déclenchèrent les premières vagues d'émigration vers les pays protestants d'Europe (1^{er} Refuge). Puis vint une pause grâce à l'Edit de Nantes du roi Henri IV en 1598, édit qui accordait aux protestants la liberté de culte. Mais dès 1625, le Cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, puis le Roi Louis XIV réduisirent progressivement les droits des protestants et organisèrent des persécutions de plus en plus violentes (pendaisons, envois aux galères, dragonnades). L'émigration s'amplifia rapidement et plus de 400'000 personnes quittèrent la France (Second ou Grand Refuge).

Dans le Pays de Vaud, la principale vague de réfugiés a déferlé entre 1680 et 1700, soit juste avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Pendant cette période environ 45'000 réfugiés ont traversé le Pays, dont 15'000 pour l'année 1687 seulement (12'000 de juillet à décembre).

Le gouvernement bernois prit des mesures pour accueillir, loger, aider et trouver des villes et des pays d'accueil. Une Chambre des réfugiés établie à Lausanne coordonnait ces mesures. Les réfugiés étaient implantés le long des voies de communication ouest-est (Rolle-Cossonay-Orbe-Yverdon et Morges-Lausanne-Oron-Vallée de la Broye). Le passage des réfugiés sur terre vaudoise s'est effectué principalement comme une série de séjours provisoires dans des villes-étapes qui jalonnaient leur chemin. On sait aussi que pour ne pas s'attirer d'ennuis avec la France, Berne donna des ordres pour que les réfugiés ne résidassent pas à proximité de la frontière. Le bailliage de Romainmôtier n'hébergea ainsi que relativement peu de réfugiés. En 1696, 125 seulement, sur les 4'934 recensés dans le Pays de Vaud, résidaient dans le bailliage de Romainmôtier (35 à Romainmôtier, onze à Juriens, cinq au Chenit, aucun à Vaulion et à Vallorbe).

Dans le dénombrement des réfugiés résidant à Lausanne en 1694, au nombre de 1'525, j'ai trouvé un Jean Goy, sa femme et cinq enfants assistés par la Chambre des réfugiés. Ils recevaient tous les lundis huit pains et six sols en argent. Un siècle plus tôt, de 1584 à 1586, un autre Jean Goy a été pasteur à Vallorbe. D'où venait-il ? On l'ignore, mais comme la plupart des pasteurs de cette époque, il devait être d'origine française ou flamande.

Une partie des réfugiés s'établirent dans le Pays de Vaud où ils vivifièrent les activités tertiaires et secondaires (les Mercier à Lausanne pour la tannerie, les nobles de Hennezel à Vallorbe en 1589 pour la métallurgie). A Lausanne, à la fin du XVIII^e siècle, les réfugiés naturalisés constituaient un quart à un tiers de la population. Mais la majorité poursuivit sa route entre 1699 et 1701 déjà, vers les grands pays d'accueil que furent les Pays-Bas, l'Angleterre, la Hesse et le Brandebourg. Une rapide enquête auprès des associations huguenotes en Allemagne et en Grande-Bretagne m'a permis de découvrir des Goy parmi les réfugiés à Berlin en 1700, à Colchester en 1590, à Londres en 1593 (plusieurs Goy "silk weavers of Antwerp but French and members of the french church"), en 1594 (un Jean de Goy et sa femme Marie), en 1762 la naturalisation britannique d'un Daniel Goy, né à Genève. Je suis en relation avec un Frank Goy à Capetown descendant d'un huguenot émigré en Afrique du Sud au début du siècle via l'Angleterre.

A Genève, une famille Goy, venue de Bourdeaux en Dauphiné, fut reçue à l'habitation en 1699. Elle donna une lignée d'orfèvres dont l'un, Guillaume, joaillier, né à Constantinople (ou à Smyrne ?) vers 1743 fut admis à la bourgeoisie en 1775 moyennant paiement de 2'000 florins, un assortiment (fusils) pour l'arsenal et 10 écus pour la bibliothèque. En 1793 il fit partie de l'Assemblée nationale et mourut en 1800. Une autre famille Goy d'Avully (GE) formée de "Jean, le père, de Jacob Jean, Jacques et Jean-Marc, ses fils et le fils de son aîné" reçut la bourgeoisie en 1679 moyennant paiement de 4'000 florins, deux seillots (seaux pour les pompiers) et deux fusils. Avant de s'établir à Avully elle venait peut-être aussi de France.

Origine du nom de famille Goy

Naissance des noms de famille

En Gaule et dans nos régions, le christianisme a détruit les noms de famille et gentilices romains qui avaient eux-mêmes supplantés les noms gaulois. Pendant toute la première moitié du Moyen Age et jusque vers 1200, il n'y a plus de noms de famille, mais seulement des noms de baptême: noms individuels, qui changent, presque toujours, d'une génération à l'autre, et qui, peu à peu, s'accompagnent d'un surnom indiquant p.ex. le lieu d'habitat ou de provenance, le métier ou la charge exercée ou encore se rapportant au physique ou au psychique de l'individu (sobriquet). C'est seulement à partir du XIII^e siècle que le nom de baptême (souvent sous une forme altérée), le surnom ou le sobriquet tendent à devenir héréditaires: nom de baptême donné de père (patronyme) ou de mère (matronyme) en fils, profession héréditaire, surnom ou sobriquet qui passe aux descendants. Mais on ne peut pas encore parler de noms de famille. Il faudra attendre le XV^e siècle pour qu'ils se stabilisent et se généralisent.

Dans le Haut Moyen Age, la majorité des noms de baptême sont d'origine germanique. Cette prépondérance germanique diminue à partir du XII^e siècle, la préférence revenant aux noms du Nouveau Testament et aux saints vénérés dans l'Eglise d'Occident. Les noms de l'Ancien Testament sont abandonnés aux Juifs. La Réforme protestante réhabilitera ces prénoms hébreïques, comme nous pouvons le constater dans l'arbre généalogique de notre famille.

Les noms de famille sont fixés en France par l'organisation de l'état-civil que François I^{er} rendit obligatoire (1535). Chez nous, les premiers registres d'état-civil apparaissent après la Réforme. Ils sont tenus par les pasteurs et constatent l'administration du baptême et la célébration des mariages. LL.EE. de Berne promulguent quelques prescriptions concernant la tenue des registres des baptêmes et des mariages (1705) et des décès (1728). A Vaulion, un registre des baptêmes et des mariages existe depuis 1629; à Vallorbe depuis 1569 déjà. Comme partout en Suisse, ces registres d'état civil sont passés des mains des pasteurs dans celles d'officiers laïcs en 1876.

Provenance des noms de famille

Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'origine des noms de famille est très diverse. D'où provient le nom Goy ?

Pour les linguistes français spécialistes en anthroponymie, comme Albert Dauzat (1877-1955), le patronyme **Goy** dérive d'un outil orthographié autrefois, selon les régions francophones où il était utilisé: **goi** (Franche Comté), **goy** (Jura), **goïé** (Savoie), **goye**, **gouy**, **goé**, **goiz**, **goil**, prononcé généralement *goué*. Ce substantif masculin désignait une sorte de serpe à talon ou de couteau utilisé particulièrement par les vignerons, les bûcherons et les tonneliers.

Alors que le mot *goy* désignant la serpe a disparu du langage actuel, le **gouet** figure encore dans des dictionnaires récents comme "Le Robert", avec l'indication "vieux et régional". Il désigne une grosse serpe de bûcheron.

Le mot dérive du latin *gubia* et du latin populaire *gubius* désignant la serpe et la gouge, autrefois "baston de guerre", aujourd'hui un outil creusé en canal, à bout tranchant et recourbé.

Selon Albert Dauzat il est à l'origine de noms de famille très répandus en France: **Goy**, **Gouy**, **Gouis**, **Gouix**, **Gouet**; **Legouez**, **Legoueix**, **Legouy**, **Legouix**: surnoms du possesseur ou du marchand de goys; **Goyer**, **Gouyer**, **Legouyer**: surnoms indiquant la profession; **Degoy**, **Degouy**, **Degoix**, indiquant un fils de Goy ou le possesseur d'un goy.

A l'appui de la thèse de cette origine du patronyme, signalons le sobriquet de "serpette" attribué à une famille Goy établie encore à Vallorbe.

Mais un goy ne servait pas toujours à des activités professionnelles et pacifiques. Témoins ces citations de dictionnaires de français ancien:

"Print le dit baston appellé goys et d'icellui frapa un seul coup sus la teste dudit Barthelemi"(1419).

“Le suppliant (requérant) feri (frappa) un cou d'un goy, autrement appelé vougene, de quoy l'on arrache les buissons” (1450).

Cette dernière citation est intéressante car elle assimile le goy à la vouge (du latin *vidubium*, dérivé du celte *vidu* signifiant le bois - et aussi la forêt - et *bi*, couper), serpe pour émonder les arbres mais aussi arme d'hast composée d'une lame tranchante montée sur une hampe et utilisée au Moyen Age. Le vougier était le soldat armé d'une vouge. Or, le mot *vidu* a donné le prénom **Vido** ou **Wido** (p.ex. le sire Wido de Cicon, partie à l'accord de 1097 avec le Prieur de Romainmôtier dans lequel on trouve la première mention de Vaulion) et qui a donné en français les prénoms **Guido** et **Guy**.

Le patronyme Goy dériverait-il de Wido puis de Guy par le passage du *w* germanique initial au *v*, devenu *gu* en France, sauf dans l'Est ? Comme dans la première moitié du Moyen Age, en France comme en Suisse, la plupart des prénoms étaient d'origine germanique, ceux-ci se retrouvent largement représentés dans les noms de famille. Avancée par un des ouvrages consultés, cette origine, quoique peu vraisemblable, ne doit cependant pas être écartée.

Comment l'outil goy ou gouet serait-il devenu un nom de famille ?

Albert Dauzat avance les hypothèses suivantes: « **Paugoy** (Sarthe) est à l'origine le nom d'un instrument analogue au croissant de nos élagueurs (pal). Est-ce une métaphore, vraiment pittoresque, pour évoquer une figure en lame de rasoir emmanchée sur un long cou ? Il semble plutôt que ce soit une métonymie, l'homme désigné d'après l'instrument dont il se servait. Dans cette hypothèse, ce sont les outils et ustensiles les moins répandus à l'époque de la formation, donc les plus caractéristiques, qui auront servi à former le plus de patronymes. Il semble bien qu'il en est ainsi, puisqu'on ne retrouve pas dans les noms de famille les objets que tout le monde possédait, comme table, lit, scie, lampe... A ce sujet, l'anthroponymie peut être un réactif précieux: ainsi la rareté de “serpe” dans les patronymes face à l'abondance extraordinaire des **Goy**, **Gouet**, **Legouis** désignant une serpe spéciale pour tailler la vigne, prouve que ce dernier instrument devait être encore peu répandu à l'époque de la cristallisation des noms ».

Ainsi, selon Albert Dauzat, l'ancêtre Goy aurait pris le nom de l'outil qu'il fabriquait, ou qu'il possédait, ou avec lequel il travaillait, ou encore il avait quelque ressemblance physique, ou enfin qui caractérisait le mieux ses traits moraux, ses qualités ou ses défauts (le plus souvent !): une humeur tranchante, caustique, un esprit mordant !

Mais l'étude historique des noms de famille ne peut être confinée dans les limites actuelles d'un pays. La France est certes le pays où le patronyme Goy et ses dérivés sont le plus répandus. On a recensé il y a quelques années environ 1'500 foyers Goy, ce qui donne une population estimée de 3'800 personnes. On ne peut donc pas affirmer, comme l'a fait Albert Dauzat, que ce patronyme soit très répandu.

La répartition territoriale des Goy est intéressante et donne, peut-être, une indication sur la région d'origine. Près de la moitié vivent dans la région Rhône-Alpes, essentiellement dans les départements de Haute-Savoie (130 foyers), de l'Isère (110), du Rhône (100) et de l'Ain (90). Les Goy huguenots de Genève et repérés en 1700 à Berlin et Francfort venaient du Dauphiné, qui correspond en gros à la région Rhône-Alpes sans la Savoie. Par contre, la Franche-Comté n'abrite que 40 familles Goy.

Mais il semble que ce ne soit pas la seule origine de notre patronyme.

Ainsi, une famille de Goy alias Gouy ou Goys est mentionnée en Auvergne en 1096. Noblesse originaire, dit-on, des Pays-Bas. On trouve en effet des membres de cette famille dans le Brabant, les Flandres, en Artois. En 1454, à la Cour de Bourgogne, un Arnould de Goy est conseiller du Duc Philippe III le Bon et Grand-Bailli de Gand. Dans l'Armorial de Rietstap figure un blason Goy de Hollande. Le bureau de généalogie de La Haye m'a confirmé que cette famille était autochtone. Pour ces familles de Goy auvergnates, flamandes ou hollandaises, le nom ne dérive vraisemblablement pas de goy = serpe mais peut se rapporter, p.ex., à un lieu-dit, un toponyme. Il faut relever aussi que jamais une serpe ne figure sur les blasons de ces familles nobles.

C'est certainement de l'existence de cette/ces famille(s) de Goy qu'est né le mythe (?) de l'origine hollandaise des Goy de Vaulion.

Un échange de correspondance avec une famille Goy anglaise et la “Huguenot Society” à Londres laisse entrevoir une origine hollandaise à de nombreuses familles Goy britanniques établies dans le Lincolnshire et le Yorkshire (East Midlands) ; mais il confirme aussi l’arrivée dans le Royaume-Uni de Goy d’origine huguenote.

Notre nom de famille a-t-il une relation avec le mot hébreu “goy”, “goye” ou “goï” désignant, pour les Juifs, les peuples étrangers à leur culte, et spécialement les chrétiens ? La majorité des Goy allemands qui ont répondu à mon enquête, croient descendre des anciens *Goj* c'est-à-dire des païens (Heide) et paysans des régions autrefois à forte implantation juive comme la Haute-Silésie (Oberschlesien) et surtout la Galicie (Galizien).

En conclusion, je pense que le nom de famille Goy n’a pas qu’une origine. Albert Dauzat a concentré ses études anthroponymiques sur la France avec quelques brèves extensions sur les pays environnants dont la Suisse. Les anthroponymistes suisses romands, Ernest Muret, Pierre Chessex et Maurice Bossard se sont largement inspirés de Dauzat. Ils pensent que Goy dérive de *gubia*/la serpe.

La question demeure cependant ouverte. Dans le tome 3 p. 67 de *l’Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, une photographie nous présente parmi les outils utilisés autrefois par les vignerons vaudois cinq modèles de serpettes. Mais il ne semble pas qu’on les ait appelées goy, goïé, etc. dans le Pays de Vaud ni dans le reste de la Suisse romande. Serions-nous alors d’origine savoyarde ou dauphinoise ?

La première mention écrite du nom de famille Goy.

En France, nous l’avons vu mentionné ci-dessus au XI^e siècle déjà pour les de Goy. Pour les Goy je ne dispose d’aucun renseignement.

Dans le Pays de Vaud, en 1316 les paroissiens forains de Romainmôtier, c'est-à-dire ceux qui habitent les villages de Vaulion, Premier et Juriens passent un accord avec le curé de Romainmôtier qui précise leurs droits et leurs devoirs quant à l’administration des sacrements. On trouve parmi les souscripteurs de Premier un **Vacherus Guiis** qui pourrait être l’ancêtre des premiers Goy de Vaulion. Mais aucune preuve n’existe.

Aux Clées, le 13 décembre **1382**, parmi les 37 chefs de famille cités dans la “Reconnaissance de taillabilité prêtée par la Communauté du Lieu en faveur de l’Abbaye du Lac-de-Joux sur les mains d’Aymonet Mercier”, figure un **Girardus Goy**, dictus Lugrin (surnommé Lugrin). Frédéric de Gingins-La Sarra fait le commentaire suivant à propos du dictus Lugrin : “Dans cette nomenclature on trouve déjà des Aubert, **Goy**, Piguet et Meylan qui sont encore très répandus à la Vallée. Remarquons (...) que les fils adoptaient souvent d’autres surnoms que ceux que portaient leurs pères et les transmettaient à leurs enfants, de sorte que certaines familles, qui aujourd’hui portent des noms différents, remontent néanmoins à une souche commune et descendent réellement des abergataires primitifs de la Vallée; p. ex. les Lugrin descendant des **Goy**”.

A Vaulion, le patronyme est cité pour la première fois en **1396**, écrit certainement comme on le prononçait, dans la reconnaissance des biens des Auvy et des Nachy par **Perrod Gueis** et son neveu **Besenczon Gueis**. En 1404 lors de la contribution au cense des Clées, **Besenczon** sera inscrit sous le patronyme de “**Lo Guey**”. L’orthographe **Goy** apparaîtra en 1434 mais pas encore définitivement. En 1436 en effet, dans la “Prononciation faicte entre les homes de Vaulion et le curé de Romstier (Romainmôtier) concernant la fondation d’une chapelle soubs le vocable de Sanct Julien, au dict Vaulion” figurent parmi les “boni et probi homines villagii nostri de Vaulion” nos ancêtres “**Johannes Goez, Hugoninus Goez** et Jaquetus Gandillion habitator de Vaulion ejus gener”.

* * *

Des copies des tableaux généalogiques des descendants et descendants de Adrien Goy (1869-1929) et de Marie Goy née Künzi (1867-1910), ainsi qu’un chapitre relatif aux armoiries familiales (créations du XX^e siècle) et à leur comparaison avec celles des Goy de France sont déposés aux Archives cantonales vaudoises.

*Pierre-Antoine Goy
Avec la collaboration de Guy Le Comte*